

Saint-Dizier, le 04 janvier 2012



## 4° Brocante Aéronautique de Champagne les 31 mars & 1 avril 2012

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous souhaitons à vous-même et à vos proches une excellente année 2012, pleine de santé et de bonheur.

L'association Saint-Dizier Aéro Rétro organisera le samedi 31 mars et le dimanche 1 avril 2012 la 4° Brocante Aéronautique de Champagne.

Nous ferons le maximum pour que cette 4° édition réponde à vos attentes et à celles des visiteurs, en attirant un public aéronautique le plus large possible, tant en collectionneurs qu'en pratiquants des différentes disciplines aéronautiques, sachant que le public généraliste est également visé.

Nous souhaitons que cet événement garde son caractère convivial, et qu'il accueille comme en 2011, amateurs et passionnés d'aviation qui pourront venir par tous les moyens de transport y compris par les airs. L'édition 2011 a vu des visiteurs venus de toute la France, mais aussi d'Allemagne et de Suisse, et quarante-neuf avions extérieurs nous visiter.

Vous pouvez bénéficier d'un tarif spécial "Vitabis" à l'hôtel Ibis Saint-Dizier (Route de Bar-le-Duc - tel: 03 25 07 32 20), au prix de 34 € (+ taxe de séjour, autour de 0.75 €) par nuitée, pour une chambre de 1 ou 2 personnes, sans le petit-déjeuner (9 €). Merci de préciser que vous venez à notre événement au moment de la réservation.

Un service payant de restauration sera organisé sur place, vous permettant de vous restaurer à un coût raisonnable et dans de confortables conditions.

Vous trouverez ci-joint le formulaire d'inscription à cet événement, que nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir avant le 29 février 2012 pour un tarif de 16 € par mètre linéaire, et de 25 € par mètre linéaire si réservation après cette date.

*Aucune inscription ne sera prise en compte sans réception du dossier complet d'inscription et du paiement requis.*

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous accueillir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Marc Viard

Président

## INSCRIPTION 4° BROCANTE AÉRONAUTIQUE DE CHAMPAGNE

Samedi 31 mars (9h-18h) & Dimanche 1 avril 2012 de (9h-17h)

Nom.....Prénom.....

Nombre de ml par module de 3 m. (16 € par mètre linéaire pour les deux jours si inscrit avant le 29/02/2012, 25€ par mètre linéaire après cette date)

Téléphone ..... E-Mail.....

Adresse.....

Ville..... Code postal

Particulier

Professionnel

N° Carte d'identité..... N° R.C.....

Délivrée le..... Par.....

Joindre la copie de la carte d'identité ou registre du commerce recto/verso (obligatoire)

SIGNATURE :

-----

A nous retourner impérativement rempli avant le **29/02/2012 pour** 16 €/mètre-linéaire (25€/mètre-linéaire après cette date), accompagné de :

- votre paiement à l'ordre de Saint-Dizier Aéro Rétro.
- Le règlement daté et signé ci-dessous.
- Pour les particuliers : attestation manuscrite sur le modèle suivant (obligatoire) :

Je soussigné(e) Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, déclare me conformer au règlement de la 4° Brocante Aéronautique de Champagne et atteste sur l'honneur que je me limiterai à participer à deux autres manifestations de même nature que la 4° Brocante Aéronautique de Champagne durant l'année 2012.

Date et signature

La vente de produits neufs est réservée aux professionnels possédant un R.C.

## **RÈGLEMENT DE LA 4<sup>e</sup> BROCANTE AÉRONAUTIQUE DE CHAMPAGNE APPLICABLE AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS**

### Article 1 : Organisation, emplacement et dispositions générales

La 4<sup>e</sup> Brocante Aéronautique de Champagne est organisée par l'association Saint-Dizier Aéro Rétro le samedi 31 mars (9h00-18h00) et le dimanche 1 avril 2012 (9h00-17h00). Les exposants disposeront de stands installés dans le périmètre couvert installé dans l'enceinte de l'Aéro-Club de Saint-Dizier (34, rue Godard-Brulliard 52100 Saint-Dizier). La revente, l'échange est interdit ainsi que la cession à titre gratuite.

### Article 2 : Modalités d'inscription

Pour s'inscrire, les particuliers, revendeurs occasionnels doivent justifier leur identité et leur domicile sur le bulletin d'inscription. (Clôture 29 février 2012 pour 16 €/mètre-linéaire, 25€/mètre-linéaire si inscription après cette date, cachet de la poste faisant foi).

**L'inscription sera considérée comme complète si le règlement de la réservation a été reçu par l'organisateur, accompagné du présent règlement daté et signé, du bulletin d'inscription et de l'attestation manuscrite requise (cf article L-310-2 modifié par LOI n°2008-776 du 4 août 2008 - art. 54 du Code du Commerce)**

### Article 3 : Tarifs et emplacements

Les emplacements sont attribués par multiple de 3 mètres linéaires au prix de 16 € (ou 25 € - voir article 2) le mètre linéaire pour les deux jours d'exposition sur réservation dûment rédigée et réglée avant la date de clôture des inscriptions

### Article 4 : Conditions particulières applicables aux revendeurs occasionnels

La participation à la 4<sup>e</sup> Brocante Aéronautique de Champagne est ouverte aux professionnels pour la vente de produits neufs, et aux particuliers, revendeurs occasionnels proposant à la cession à titre gratuit ou onéreux des biens usagés leur appartenant et ce, dans le cadre normal de la gestion de leur patrimoine privé.

### Article 5 : Objets et produits interdits

Outre les objets ou produits interdits cession à titre gratuit ou onéreux, d'une façon générale ou spécifiquement sur la voie publique par la législation en vigueur, Sont interdits à l'exposition, à la cession à titre gratuit ou onéreux :

- Tout objet, publication ou autre support, à caractère religieux ;
- Les armes et les munitions (y compris de collection et de décoration) ;
- Tout objet, publication ou autre support, à caractère sexuel explicite ;
- Toute diffusion sonore de musique ou autre sous toutes ses formes ;
- Les animaux vivants ;
- Les articles neufs ou usagés achetés spécifiquement pour la revente (réservé aux professionnels)
- Les articles neufs fabriqués par eux-mêmes ou leurs proches spécifiquement en vue de la vente (réservé aux professionnels)
- Les produits alimentaires (à consommer sur place ou à emporter) réservés aux professionnels ;
- Les boissons de toute nature (à consommer sur place ou à emporter).

### Article 5 bis : Conditions particulières applicables aux revendeurs professionnels.

Tout vendeur professionnel devra justifier d'un extrait de registre de commerce de moins de trois mois.

### Article 6 : Activités soumises à une réglementation spécifique

Les buvettes et animations de quelque nature qu'elles soient, notamment les jeux d'adresse, les « pêches à la ligne », tombolas, musique ou chant, les démonstrations d'activité sont réservés à l'organisateur.

### Article 7 : Présence des mineurs

Aucun enfant n'est autorisé à être sur un stand sans la présence de ses parents ou d'un adulte tuteur de sa famille. (Les autorités ou l'organisateur se réservent le droit de porter plainte envers les parents au cas où l'enfant est laissé seul sur le stand)

#### Article 8 : Heures de vente

Les opérations de vente sont autorisées entre 09h00 et 18h00 le samedi 31 mars 2012 et entre 09h00 et 17h00 le dimanche 01 avril 2012.

#### Article 9 : Conditions d'utilisation des emplacements

Les participants ne doivent pas débiter sur un emplacement différent de celui attribué (hors accord de l'organisateur). Il est strictement interdit aux participants de piquer, planter ou clouer dans le revêtement du sol et sur les arbres. La surface réservée et attribuée devra être strictement respectée.

#### Article 10 : Propreté

Les participants sont tenus de procéder soigneusement, en fin de brocante, au nettoyage de leur emplacement et d'emporter tous leurs déchets, cartonnages, papiers et autres emballages.

#### Article 11 : Contrôle des participants

Le récépissé d'inscription devra être mis à disposition devant toute autorité compétente en cas de contrôle. Il devra être présenté par son titulaire à toute réquisition des organisateurs ou des services de police et de gendarmerie, ainsi que des services fiscaux, des douanes et des services de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes, ceci pendant la manifestation.

Les participants doivent être munis d'une pièce d'identité officielle.

#### Article 12 : Conditions d'accès des véhicules des participants

Lors de l'inscription est remis à chaque participant un laissez passer pour son véhicule. Le périmètre de l'Aéro-Club de Saint-Dizier étant fermé à la circulation à partir de 8h00, seuls sont tolérés les véhicules des participants, sur présentation du laissez passer, jusqu'à 9h00 (aux fins de déchargement). Ces mêmes véhicules devront rester hors du périmètre cité ci-dessus après 9h00.

Entre 16h00 et 17h00 le dimanche 01 avril 2012, seul est toléré l'accès des véhicules des participants sur présentation du laissez-passer (aux fins de chargement). En fonction des conditions météorologiques, les modalités et les horaires de réglementation provisoire d'accès des véhicules, de circulation et de stationnement peuvent être modifiés, sans préavis, par les organisateurs.

#### Article 13 : Sanctions

Les contrevenants aux règles mentionnées dans le présent règlement encourent une exclusion immédiate de la 4<sup>e</sup> Brocante Aéronautique de Champagne sans faire valoir un remboursement. Toutefois, les auteurs d'infractions qualifiées dans des textes législatifs ou réglementaires particuliers encourent les sanctions qui y sont prévues.

#### Article 14 : Annulation de manifestation

La date de la manifestation et ses horaires peuvent être modifiés par les organisateurs et/ou la commune, sans préavis, en raison d'événements nationaux ou locaux incompatibles avec l'organisation de la manifestation.

#### Article 15 : Règlement d'inscription

Toute inscription se verra définitive et non remboursable sauf cas force majeure (maladie, accident accompagné d'un justificatif). En cas de remballage pour cause de mauvais temps ou par des autorités compétentes, aucun remboursement de place ne sera effectué.